

REGLEMENT COMPLET DU MARATHON PHOTO NUMERIQUE

FNAC Cergy

29/09/2007

ARTICLE 1 : Société organisatrice

la société CODIREP au capital de 3060 Euros dont le siège social se situe à Clichy - RCS Nanterre 343 282 380 prise en ses établissements la Fnac Cergy organise, dans le cadre d'un « marathon Photo Numérique » un concours, intitulé « Marathon Photos », qui aura lieu le Samedi 29 Septembre 2007 à Cergy-Pontoise de 9h à 19h.

ARTICLE 2 : personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et de leur foyer (même nom, même adresse), et des membres du personnel de leurs partenaires et de leur foyer (même nom, même adresse).

Concernant les participants s'inscrivant par équipe de 2 personnes, une équipe peut éventuellement comporter une personne mineure à condition que l'autre participant soit majeur et que le mineur en question puisse justifier d'une autorisation parentale.

ARTICLE 3 : modalités d'inscription

Les participants (non photographes professionnels) s'inscrivent par équipe de 2 maximum à l'accueil de la FNAC Cergy. Un participant peut éventuellement s'inscrire seul et former ainsi une équipe au sens du présent règlement. Les inscriptions sont ouvertes pour au maximum 50 équipes pour le Marathon, soit 100 participants au maximum (seules les 50 premières inscriptions seront prises en compte). Chaque équipe doit posséder son propre équipement numérique (résolution minimum de 5 mega pixels format de compression Jpeg).

Des fiches d'inscription précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant l'autorisation de représentation gratuite des 400 photos réalisées à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur) seront disponibles à l'accueil de la FNAC Cergy. Les inscriptions sont ouvertes du 01/09/2007 au 22/09/2007 inclus, uniquement à l'accueil de la FNAC Cergy – CC 3 Fontaines, 95014 Cergy-Pontoise Cedex.

Les frais de participation au concours s'élèvent à 10 € par équipe ou 8€ en tarif adhérent, que cette équipe soit composée de un ou deux participants.

Sur remise de la fiche d'inscription au plus tard le 22/09/2007 à l'accueil de la dite FNAC celle ci remettra le numéro de l'équipe et le bulletin à conserver comme preuve de l'inscription et à présenter le 29/09/2007 lors de la remise du Kit Marathon. En cas de non présentation, l'équipe concernée ne pourra participer au marathon.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les remboursements des frais d'inscription seront acceptés jusqu'au 26 septembre et sur présentation du ticket de caisse si l'équipe inscrite ne peut participer à la journée, ou si le marathon a fait l'objet d'une annulation. Ils seront effectués exclusivement à l'accueil de la FNAC où l'inscription a été enregistrée, sur présentation du ticket de caisse.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 4 : Principe du Marathon

Le 29/09/2007 à 9h00, le rendez-vous est donné aux participants devant l'entrée de la FNAC Cergy, point de départ du Marathon, afin de retirer le kit Marathon, composé de : un sac à dos, une casquette, un plan de la ville, un pass Stivo gratuit valable sur la journée, un plan du réseaux de Bus de la Stivo, une « feuille de route » du déroulement de la journée, 1 bouteille d'eau et un mini-encas.

A chaque point accueil, l'équipe choisit 2 photos en rapport avec le thème parmi l'ensemble des photos prises sur le parcours et les transmet aux équipiers Fnac via les bornes Olympus / Epson mises à disposition. L'identification des photos se fera grâce au numéro de badge.

Ainsi, avant 18 h, heure de clôture du marathon, chaque équipe aura du remettre ses 8 photos aux équipiers Fnac.

A l'issue du Marathon, toutes les équipes se rassemblent au Forum d'initiatives Urbaines de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, à 18 h où leur sera proposé un pot de clôture.

Un jury composé de professionnels de la photographie (Vendeuse Photo Fnac, Adhérent Fnac, Photographe Communauté d'Agglomération, membre de la Stivo et d'Olympus) se réunira le 01/10/2007 de 14h à 20h pour délibérer et sélectionner les 50 meilleurs clichés du Marathon qui, conformément à l'article 5 ci après seront exposés dans différentes structures culturelles et associatives de la Communauté d'Agglomération et élira parmi ces 50 meilleurs clichés les 3 meilleures équipes + 5 clichés « coup de cœur Jury » qui se verront récompensés par les lots tels que décrits dans ledit article 5.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le Jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Les résultats de cette délibération seront communiqués conformément à l'article 6 ci après à compter du 06 octobre 2007 à 18h.

ARTICLE 5 : Dotations

Ces 50 photos sélectionnées par le jury, parmi l'ensemble des photos remises lors du Marathon, seront exposées en premier lieu au Forum d'initiatives Urbaines de la Communauté d'agglomération du 06/10/2007 au 26/10/2007, puis dans le Forum de la Fnac Cergy du 30/10/2007 au 17/11/2007 puis dans différentes structures culturelles de Cergy-Pontoise .

Les lots pour les 3 équipes gagnantes sont dans l'ordre des gagnants sélectionnés par le jury :

- 1er prix : Appareil photo Reflex Olympus E 510 d'une valeur de 1050€
- 2ème prix : un tour en mongolfière au-dessus du Vexin pour 2 personnes, formule Sky, offert par la société Airshow (360€) + une imprimante Epson Stylus photo R360 (159,50 €)
- 3ème prix : un coffret Escapade Gourmande offert par Week End Desk (nuitée dans un hôtel*** avec petits-déjeuners et repas gourmands : 189,90 €)
- 5 prix « Coups de cœur Jury » : 5 cartes-cadeaux de 50€ offertes par la Fnac.

Les lots seront attribués par équipe gagnante (que l'équipe soit composée de 1 ou 2 personnes). Dans l'hypothèse où plusieurs clichés d'une même équipe seraient retenus, un seul lot sera attribué par équipe.

ARTICLE 6 : Modalités d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite au Forum d'initiatives Urbaines de la Communauté d'agglomération le 06/10/2007 à 18h, et les résultats seront publiés dans le Journal La Gazette du Val d'Oise du 10/10/2007 et par affichage dans la FNAC Cergy et les Bus de la Stivo. La remise des prix se fera le Samedi 06 octobre 2007 au Forum d'initiatives Urbaines de la Communauté d'agglomération

Le lot sera disponible le 06/10/2007, à retirer obligatoirement lors de la remise officielle des prix

L'absence de retrait du gain le 06/10/2007 vaudra abandon du prix par les gagnants.

Le participant doit obligatoirement laisser ses coordonnées complètes sur la fiche de participation. Il devra informer la société organisatrice de tout changement d'adresse, de domiciliation ou de numéro de téléphone.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

ARTICLE 7- Autorisations

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire et promotionnel dans le magasin ou tout autre support promotionnel Fnac- notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants- , leurs nom, prénom, adresse, et

gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des 50 équipes sélectionnées autorisent, en contre-partie de la mise en avant de leurs photographies, conformément à la fiche signée lors de leur inscription, la représentation et reproduction gratuite de leur photos, notamment que leurs photographies soient utilisées par la FNAC et ses partenaires (Communauté d'Agglomération, Gazette du Val d'Oise, Stivo, 3 Fontaines, Olympus, Epson, Weekenddesk, Airshow,) en durant 1 an pour exposition en magasin et mise en ligne sur site internet sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés.

ARTICLE 8 : Responsabilité de la société organisatrice

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

ARTICLE 9 : Droit d'accès aux informations nominatives

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en oeuvre pour la bonne gestion du jeu et prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de Fnac Val d'Europe CCI Val d'Europe 14 cours du Danube Espace 334 Serris 77711 Marne la Vallée Cedex 4

ARTICLE 10 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement est déposé chez Maître Krief Jacky Krief & Pierre Beddouk/ Huissiers de Justice : 1, allée Léon Gambetta Clichy Cedex 92110, huissier de justice, et est disponible gratuitement à l'accueil de la Fnac Val d'Europe CCI Val d'Europe 14 cours du Danube espace 334 Serris 77711 Marne la Vallée Cedex 4 et sur simple demande écrite à l'adresse du jeu - Fnac Val d'Europe CCI Val d'Europe 14 cours du Danube espace 334 Serris 77711 Marne la Vallée Cedex 4, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale).

Fait à Cergy, le 13 juillet 2007